



Résiliation d'une assurance prévoyance

Par **RaFael85**, le **31/07/2011 à 18:40**

Bonjour,

Je souhaiterais obtenir une information sur un contrat de prévoyance. J'ai souscrit à ce contrat en mai 2011 et la date d'effet est prévue au 1er janvier 2012. L'échéance est au 1er janvier. Le 1er prélèvement sera donc en janvier.

Puis-je résilier cette assurance à l'échéance (1er janvier) malgré que je n'ai pas encore 1 an d'ancienneté et que je n'ai payé aucune cotisation actuellement ?

Merci de votre réponse .

Par **chaber**, le **31/07/2011 à 20:10**

bonjour,

tout à fait en LR avec AR

Par **RaFael85**, le **31/07/2011 à 20:11**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide et efficace.